APERÇU HISTORIQUE

La famille zu Rhein est originaire de Bâle, où elle paraît dès 1169. Une tradition de famille lui donne la Lorraine comme berceau [1], et prétend qu'à la suite d'un bouleversement politique, ses ancêtres furent obligés de s'exiler et de se fixer à Bâle. Dans cette ville seulement, ils prirent leur nom actuel de zu Rhein *(ze Rin, zem Rein,* etc., en latin *de Rheno)* de leur demeure, le soi-disant *Salzthurm,* situé sur les bords du Rhin.

Quoi qu'il en soit, dès leur première apparition dans l'histoire, les zu Rhein occupent une position sociale importante, et comptent jusqu'à la fin au nombre des principaux vassaux de l'évêque de Bâle. Un siècle plus tard, en 1261, une branche s'était détachée du tronc et transplantée à Brisach, où elle prospéra pendant près de deux cents ans, fournissant à cette ville des conseillers et un bourgmestre. A Bâle même, les zu Rhein figurent, dès la fin du XIIIe siècle, parmi les premiers magistrats de la cité : Jean, en 1290; Bourcard, en 1420, et Jacques, en

[1] C. Seyfried, *Notiz über Dornach,* Rixheim, 1886, p. 6.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

1452; deux autres membres de la famille y occupent même avec éclat le siège épiscopal, Frédéric, de 1437 à 1451, et Gaspard, qui appartient à la branche de Mulhouse, de 1479 à 1502.

Cette branche de Mulhouse qui, à partir de la fin du xve siècle, devait absorber toutes les autres[1] et former la souche des branches modernes, remonte au chevalier Hugues zu Rhein, membre du conseil en 1356, et que Wurstisen cite, en 1366, avec son fils Bourcard, chanoine à Bâle. Le chevalier Herterich qui, en 1346, figure en qualité de témoin au bas d'un document, parmi les bourgeois nobles de notre ville[2], était un autre de ses fils. Un arbre généalogique que nous avons trouvé dans le *dossier M*, mais dont nous ne pouvons, en tous points, garantir l'authenticité, donne la filiation de la famille de Mulhouse en y comprenant les ascendants directs de Bâle (v. *tableau généalogique*), parmi lesquels figure déjà un Hugues, membre du conseil de notre ville en 1230.

Cependant Herterich avait encore un autre frère, Frédéric *(Fritschemann)* dit le jeune, qui paraît de 1367 à 1401, en qualité de vassal de l'évêque de Bâle et à qui Wurstisen attribue, en 1377, un autre frère du nom de Henri[3]. En 1360, Herterich devint prévôt de Mulhouse, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1366, année où, le 17 avril, un acte le désigne encore comme tel[4]. Cette charge échut également, en 1385, à son fils aîné, le chevalier Hugues II, mais momentanément seulement[5]. Ils furent les fondateurs de la souche mulhousienne de leur nom.

---

[1] On remarquera effectivement plus loin, sur la liste des zu Rhein de Bâle, qu'aucun membre n'y est plus mentionné au xvie siècle.

[2] Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. III, p. 840.

[3] Wurstisen, *Baszler Chronick*, IV, chap. 23.

[4] X. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse*, t. I., pp. 257-276.

[5] Ce fait, affirmé par Schoepflin, a été depuis mis en doute. Il existe cependant au Musée historique, catalogué sous le n° 934, un document

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Le fils aîné de ce HUGUES, HERTERICH II, épousa une fille du bourgmestre ULRIC GUTEROLF DE DORNACH, dernier de sa race, et hérita de son beau-père le fief de Dornach, qui relevait de l'abbaye de Murbach. Il en possédait déjà, ainsi que ses hoirs, une part depuis 1409 [1] et, pendant plus de quatre siècles et demi, ce village resta inféodé aux ZU RHEIN, dont il forma longtemps la résidence ou *Stammgut*.

Le fief autrichien de Morschwiller fut attribué à la famille dans la première moitié du XVe siècle, et resta plus tard à la branche aînée, à partir de 1589, jusqu'à la Révolution. Une investiture, signée par ANNE DE BRONSWICK, le lundi après la Saint-Michel de l'année 1420, donne ce village, « qui appartient à ULRIC DE DORNACH et que celui-ci a hérité de ses ancêtres, » au même ULRIC, à son gendre HERTERICH ZU RHEIN et à son cousin RODOLPHE DE NEUENSTEIN, «*unsern Schenckhen,*» ainsi qu'à leurs hoirs, tant fils que filles, sous réserves des droits de WERNLY DE DORNACH, s'il revenait au pays [2]. Le fief resta un peu plus tard aux seuls ZU RHEIN. Il était masculin, *Mannlehen*; mais, en 1561, les femmes furent déclarées capables d'y succéder [3]. A ce moment, JEAN-SÉBASTIEN Ier n'avait de sa première femme, morte en 1564, que des filles, ce qui explique cette modification. Cependant après son décès, lors du partage des biens entre les trois fils du second lit, qui eut lieu en 1589, ceux-ci eurent soin de prendre des dispositions pour annuler le droit des femmes. Il en résulta même, plus tard, certaines contestations énumérées longuement dans le *dossier M*.

Au XVe siècle apparaissent plusieurs ZU RHEIN intitulés

émanant authentiquement du magistrat de Mulhouse et ayant encore un fragment du sceau de la ville, dont le contenu reproduit un jugement rendu, en mai 1385, par le sous-prévôt FRITSCHEMANN VON ESCH au nom du prévôt, le chevalier HUGUES ZU RHEIN, au sujet d'une servitude relative à un égout.

[1] X. MOSSMANN, *Notice sur Dornach*, Mulhouse, 1872, p. 9.

[2] V. *dossier M.*

[3] V. idem.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

seigneurs de *Hæsingen*. Hæsingen est un village situé à une lieue de Bâle et appartenait jadis à l'abbaye de Murbach, qui en investit la famille en 1401, suivant SCHOEPFLIN. Cependant TONJOLA[1] cite déjà un chevalier JOHANNES ZERING VON HAESINGEN enterré, en 1307, dans l'église Saint-Jean à Bâle, puis un autre JEAN, chevalier, dit de Hæsingen, possède en fief, le 24 février 1349, le village de Haltingen, qui lui avait été engagé pour cinq cents florins par le margrave de Hochberg[2]. Quoi qu'il en soit, Hæsingen paraît avoir appartenu successivement à ceux de Bâle et à ceux de Mulhouse. En effet, un troisième JEAN ZU RHEIN, de Mulhouse, frère de HERTERICH II, le reçut en 1412, comme fief d'Ensisheim, de CATHERINE DE BOURGOGNE, veuve de LÉOPOLD-LE-SUPERBE[3], et, quelques années plus tard, en 1423, nous en voyons également investi le chevalier BOURCARD ZU RHEIN, bourgmestre de Bâle; il existait sans doute aussi une parenté assez rapprochée entre les deux tenanciers. Enfin, Hæsingen passa, après eux, à JEAN-BERNARD (n° 6) et à ses fils FRÉDÉRIC et GASPARD, celui-ci évêque de Bâle de 1479 à 1502.

La famille possédait encore de nombreux fiefs, entre autres à Blotzheim, à Ruelisheim, à Rixheim, à Brunstatt, etc. Ils succédèrent aux ZOBEL[4], vers 1380, dans la possession du village de Niedersteinbrunn, qu'ils conservèrent jusqu'en 1466, année où il passa par héritage aux REINACH[5]. Ils le reprirent cependant plus tard, et le vendirent en 1733. La possession du fief de Spechbach, dont les ZU RHEIN jouis-

---

[1] *Basilea sepulta*, Bâle, 1661, p. 293. — SCHOEPFLIN-RAVENEZ, *L'Alsace illustrée*, t. IV, p. 153, le signale également d'après GRANDIDIER.

[2] Archives de Carlsruhe, conv. 203.

[3] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 152. Il en résulta un long procès entre Murbach et la maison d'Autriche. Murbach dut racheter Hæsingen en 1542.

[4] Ancienne famille mulhousienne, sur laquelle on trouvera des détails dans KINDLER DE KNOBLOCH, *Der alte Adel im Ober-Elsass*, p. 114.

[5] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 151.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

saient encore au dernier siècle, ne nous paraît pas remonter aussi haut.

Ils avaient en outre encore de nombreux biens à Fislis, à Ligsdorf, à Betlach, etc. A Mulhouse ils possédaient, en dehors de leur cour, la dîme d'Illzach dite *Vorzehente,* que le magistrat racheta au XVIIe siècle, et la dîme dite *Etterzehente.* Avec le temps ils acquirent différentes maisons dans notre ville : ils en avaient dix, en 1793, ainsi que le constate une pièce officielle de cette époque du *dossier M.*

Au moment de la Réforme, les derniers ZU RHEIN de Bâle — si toutefois il en existait encore — quittèrent définitivement cette ville. Ceux de Mulhouse, en fidèles vassaux de l'évêque de Bâle, firent cause commune avec lui, et poussèrent même leur attachement à l'ancien culte jusqu'à renoncer à leur droit de bourgeoisie dans notre ville, où ils possédaient leur hôtel, avec cour et jardin, dans la rue des Maréchaux, vis-à-vis du *Werkhof.* Aucun de nos chroniqueurs n'en a fait mention; mais nous avons trouvé le fait mentionné dans une lettre du *dossier D,* datée du 9 septembre 1632 et émanant du magistrat de Mulhouse, à l'adresse de la bru et du petit-fils[1] de JEAN-SÉBASTIEN, Ier du nom. Cette lettre dit entre autres : *...Nun werdet ihr eüch noch zue erinnern wissen dasz, ohnangesehen eüwer schweyer vnnd groszvatter selig, das bey vns, von seinen vorälteren här vnnd für sich selbsten gehabte burgerrecht auffgekhündet, vnnd saithar vns einige burgerliche pflicht, schutz, schirm oder burgerrechtgelt nicht geläistet worden, wir jedoch eüch in eüwerem hof niemahlen kheinen eintrag gethan....*

Cette renonciation au droit de bourgeoisie remontait sans doute à 1559, année où ce JEAN-SÉBASTIEN offrit sa cour de Mulhouse en oblation féodale aux archiducs

[1] C'est-à-dire à URSULE DE ROGGENBACH, veuve de JEAN-CHRISTOPHE ZU RHEIN, et à leur fils MELCHIOR.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

d'Autriche[1]. Ajoutons cependant qu'elle ne fut pas maintenue par ses descendants; car nous trouvons plus tard, sous la date du 14 octobre 1722, une lettre du magistrat reconnaissant « que la très noble famille de zu Rhein fait « partie, depuis déjà plusieurs siècles, des bourgeois d'hon- « neur *(Ehrenburgern)* de la ville, et qu'elle y possède « des biens, etc. . . . »

En 1589, après la mort de Jean-Sébastien Ier, survenue en 1587[2], ses deux fils Jean-Jacques et Jean-Christophe se partagèrent sa succession et donnèrent naissance aux branches dites de *Morschwiller* et de *Dornach*[3]. La première se poursuivit ensuite pendant deux siècles, sans aucune interruption. Une troisième branche, celle de *Pfastatt*, est issue, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, de Jean-Sébastien II, à qui son cousin Jean-Conrad de Roggenbach, évêque de Bâle, vendit ce village en 1658, pour la somme de cinq mille florins, à condition du maintien du lien féodal[4].

---

[1] Schoepflin-Ravenez, t. V, p. 768, et le *dossier M.*

[2] Par suite d'une erreur d'impression sans doute, Schoepflin donne 1558 comme date de ce décès, et plusieurs autres auteurs l'ont répétée de bonne foi. Nous avions déjà la certitude de cette erreur de date par quelques pièces du *dossier D*, émanant de Jean-Sébastien Ier et allant jusqu'en 1586, quand nous avons eu connaissance des pierres tombales conservées au château de Morschwiller par M. Tachard, dont l'une d'elles tranche définitivement la question (V. plus loin, p. 25).

[3] Schoepflin dit Pfastatt au lieu de Dornach, ce qui est une erreur. Pfastatt n'appartenait alors pas encore à la famille.

[4] Pfastatt était jadis la propriété des nobles de Hauss, également bourgeois de Mulhouse, auxquels succéda, en 1523, Gabriel de Salamanca, comte d'Ortenbourg, qui fut investi en même temps de Riedisheim et de Brunstatt. En qualité de créancier des comtes d'Ortenbourg, Mulhouse s'empara, en 1639, du consentement des Suédois, de ces trois villages, qui lui avaient été engagés par les premiers; mais la ville n'en jouit que jusqu'en 1647. La possession de Pfastatt fut encore moins longue; car, étant un fief de l'église de Bâle, il lui fit retour dès 1640, à la mort de Georges d'Ortenbourg, dernier représentant de la famille, et l'évêque Jean-Henri d'Ostein (1628-1646), malgré les instances de Mulhouse, qui voulait en être investi de préférence, en nomma bailli *(Vogt)* le susdit Jean-Sébastien II, qui en devint propriétaire dix-huit ans après.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Jean-François, son fils aîné, et Renaud-Guillaume, son plus jeune fils, devinrent, après le décès de leur père, les chefs des branches de *Pfastatt* et de *Dornach*. Le château de ce dernier village était depuis bien longtemps dans un état de délabrement complet; car, dès 1511, un document l'appelle déjà *Burgstall* ou château détruit. Aussi Renaud-Guillaume fut-il dans la nécessité de reconstruire sur son emplacement, une nouvelle demeure, vers la fin du XVIIe siècle, telle qu'elle existe encore de nos jours, à côté de l'église du village[1]. L'ancien château était entièrement entouré d'eau et il avait été impossible d'y creuser des caves; une nouvelle construction avec de grandes caves dut être élevée plus loin, à cinq minutes du village, à laquelle on donna le nom de *Neuhaus*[2]. Celle-ci, qui appartient aujourd'hui à M. Braun, photographe, est plus généralement connue sous le nom de propriété Rieff. On y voit encore, sur la façade principale, les armoiries de la famille Rieff de Zurhein, sculptées dans la pierre, qui portent un chevron chargé de trois roses, le cimier surmonté de deux cornes de buffle.

Cependant la descendance de Renaud-Guillaume, bien que composée de douze enfants, dont plusieurs fils, s'éteignit de bonne heure, l'aîné, le seul qui se soit marié, François-Conrad-Christophe, n'ayant eu que deux filles, dont la cadette épousa son cousin, François-Joseph-Antoine-Sébastien zu Rhein, de la branche de Morschwiller. Ce fut la ligne aînée de Pfastatt qui prit alors possession de

---

[1] Lors de la Révolution, ce château fut vendu comme bien national et acquis par Gaspard Dollfus, de Mulhouse, qui le revendit plus tard à François-Louis Parant, notaire et maire de Dornach, dont les descendants en sont encore propriétaires.

[2] Il est question d'un *Neuhaus* dans un document du *dossier M*, daté de 1589 : il aura été construit par Jean IV qui parle en 1511 *(dossier D)* de nouvelles constructions élevées par lui à côté de l'ancien château. La propriété Rieff est cependant plus récente.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Dornach (en 1769) et qui l'occupait encore au moment de la Révolution.

Quant à la postérité de JEAN-FRANÇOIS, elle fut continuée par son fils JEAN-MEINRAD-JACQUES et les deux fils de celui-ci, PHILIPPE-JACQUES Ier et DIDIER-SÉBASTIEN. Nous reviendrons plus loin sur la destinée de cette branche, qui est tombée en roture dès la seconde génération et dont la descendance masculine directe est plongée, depuis le commencement du siècle, dans une obscurité complète.

Retournons encore un instant en arrière. Après la paix de Westphalie, qui terminait la guerre de Trente Ans, les possessions des archiducs en Alsace étant devenue françaises, la noblesse autrichienne se vit dans l'obligation de reconnaître son nouveau suzerain. Les ZU RHEIN ne paraissent pas y avoir mis trop de mauvaise grâce; car, dès 1653, JEAN-GUILLAUME, de la branche de Morschwiller, et JEAN-SÉBASTIEN II, de celle de Dornach, prêtèrent à la couronne de France l'hommage féodal pour ceux de leurs fiefs mouvants de la maison d'Autriche [1]. Cependant ceux de Dornach et de Pfastatt étaient plus spécialement feudataires de l'abbaye de Murbach (remplacée plus tard par le chapitre de Thann) et de l'abbaye de Lucelle. Le cens annuel qu'ils étaient tenus d'acquitter à ces deux abbayes se composait, pour Murbach, de douze sacs de seigle, de douze sacs d'avoine et de trois livres, trois sols *stebler* en argent; pour Lucelle, de sept sacs et trois setiers *(sester)* de blé, de quinze sacs et trois setiers de seigle, et de huit sacs et trois setiers d'avoine. Par contre les revenus que les ZU RHEIN tiraient de la seule commune de Dornach,

---

[1] Le Conseil royal d'Alsace, siégeant alors à Brisach, leur délivra des lettres d'investiture écrites en allemand et revêtues du sceau de la *Régence de l'Alsace supérieure et inférieure*. (SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. V, p. 768.)

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

se chiffraient par quatre cent cinquante-sept livres et dix sols *stebler* [1].

Le *dossier D* contient, au sujet des fiefs de cette partie de la famille, quelques pièces intéressantes. Nous citerons entre autres une lettre de l'abbé de Murbach, du 17 décembre 1628, enjoignant à JEAN-CHRISTOPHE de se présenter à Guebwiller pour y recevoir l'investiture du fief, dont la famille jouit *depuis longtemps;* puis une autre lettre, émanant de l'abbé de Lucelle et datée du 17 septembre 1639, par laquelle il dénonce à JEAN-SÉBASTIEN II son fief de Dornach, parce qu'il « n'a pas payé, depuis plusieurs années, le cens annuel « pour l'entretien du curé, quoique ses revenus et son état « de fortune le lui eussent parfaitement permis.» Cette dénonciation, qui évidemment n'a pas été suivie d'effet, dut amener le débiteur négligeant à résipiscence. A ces pièces sont jointes d'autres lettres des évêques de Bâle, de la ville de Bâle, etc., au sujet des fiefs de leur mouvance.

L'investiture était presque toujours une solennité qui comportait une certaine pompe. Nous n'en voulons pour preuve qu'une lettre de JEAN-CONRAD DE REINACH, évêque de Bâle, du 1er août 1725, qui prescrit à GEORGES-SÉBASTIEN ZU RHEIN (n° 20 § 3), de Pfastatt, de se rendre à cet effet à Porrentruy : *in rittermässigem Aufzug.*

Quand LOUIS XV, par lettre datée de Compiègne, du 6 août 1773, conféra le titre de *baron* à toute une série de vieilles familles nobles d'Alsace, les ZU RHEIN devaient nécessairement en faire partie. Leur noblesse remontait assez haut pour cela. Ce privilège de LOUIS XV [2] avait ceci

---

[1] Cf. C. SEYFRIED, *Notiz über Dornach*, p. 5. On trouvera en outre, sur la manière dont ces nobles administraient leurs villages, beaucoup de détails très intéressants dans la brochure de M. X. MOSSMANN, *Notice sur Dornach*, pp. 12 à 22.

[2] Voici le passage essentiel de cette lettre, d'après ERNEST LEHR, *L'Alsace noble*, t. I, *Introduction*, p. IX : « A ces causes, notre intention est qu'à l'égard

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

de particulier, contrairement aux lois d'hérédité en usage alors en France, où les titres du père passaient au seul aîné de la famille, qu'il laissait à tous les mâles, indistinctement, le droit de s'intituler baron, qu'ils fussent aînés ou cadets, et du vivant même du père, suivant les anciennes lois et coutumes du Saint-Empire romain [1].

Lorsqu'éclata la Révolution, tous les zu Rhein mâles, sauf un dont il sera question plus loin, émigrèrent en Allemagne. Le chef de la branche de Morschwiller venait de mourir à Mayence, en 1785, et ses deux fils Maximilien et Frédéric, nés hors de l'Alsace, étaient élevés par l'évêque de Worms. En leur qualité de mineurs, la loi française leur devait aide et protection, et c'est aussi pour ce motif que leurs biens ne furent point déclarés nationaux, et qu'ils ne figurent point sur la liste des émigrés de 1793, comme les autres membres de la famille. Au commencement de ce siècle, ils vendirent leur patrimoine, ce qui rompit leurs dernières attaches avec l'Alsace, et c'est pour cette raison aussi que la restauration des Bourbons ne les ramena point au pays de leurs ancêtres, avec la foule des autres émigrés nobles. L'Allemagne était devenue leur patrie et, le 25 août 1816, ils furent immatriculés parmi la noblesse bavaroise, dans la classe des barons. L'aîné fournit une descendance assez nombreuse, qui fleurit encore aujourd'hui et dont le chef est actuellement le baron Louis

---

« de la qualification dont il s'agit, les choses restent dans l'état où elles étaient « en 1680 et que les familles d'ancienne noblesse de notre province d'Alsace « qui jouissaient à cette époque des titres de *Herr* et de *Freiherr* ou de « Baron, continuent de prendre la qualification de baron en tous actes tant « judiciaires qu'extrajudiciaires, sans être tenues de la justifier par des « diplômes ou lettres patentes de concession spéciale.... »

Le 25 novembre suivant, le Directoire de la noblesse de la Basse-Alsace fit dresser une liste de cinquante-huit maisons qui se trouvaient dans ce cas, et plusieurs autres furent encore ajoutées un peu plus tard.

[1] Cf. Ernest Lehr, loc. cit., *Introduction*, pp. XI et XII.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

DE ZU-RHEIN, chambellan du roi et ancien député au Reichstag allemand, demeurant à Würtzbourg.

Les trois fils de DIDIER-SÉBASTIEN, le dernier seigneur de Pfastatt, rejoignirent l'armée de Condé et moururent tous les trois, de 1796 à 1797, en portant les armes contre leur pays.

Les deux fils de PHILIPPE-JACQUES II, de Dornach, étaient aussi partis, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite par la veuve, MADELEINE-SOPHIE D'OCAHAN, à la municipalité de Dornach, sous la date du 24 juin 1793, dans laquelle elle dit que son fils aîné a quitté le pays depuis treize ans pour se rendre à Würtzbourg, afin d'y faire son service de page, et que son autre fils, JEAN-CLÉMENT-CÉLESTIN, s'est engagé dans le 53e régiment d'infanterie qui stationnait auparavant en Alsace [1]. De ce dernier nous n'avons plus trouvé de mention; quant à l'aîné, FRANÇOIS-JOSEPH, il figure dans les registres de décès de Mulhouse comme mort, en 1826, à l'hôpital de notre ville. Il est qualifié sur l'acte mortuaire d'ancien militaire et de célibataire.

Cependant il existait encore, au début de la tourmente révolutionnaire, un frère de PHILIPPE-JACQUES II, JEAN-SÉBASTIEN-GUILLAUME-IGNACE, né en 1740. Contrairement à l'exemple que lui donnaient les siens, il adopta sans hésiter les idées nouvelles et ne craignit pas de les confirmer en épousant, âgé déjà de plus de cinquante ans, à Brunstatt, le 21 avril 1791, sa cuisinière, CATHERINE KIRCHHOF, de Morschwiller. Ses concitoyens le nommèrent capitaine de la garde-nationale et, le 7 octobre 1793, la municipalité de Dornach lui délivra un certificat de civisme, attestant « qu'il avait toujours été un vrai républicain [2]. » Ces tendances démocratiques n'avaient au fond

---

[1] C. SEYFRIED, loc. cit., p. 8.
[2] C. SEYFRIED, loc. cit., p. 9.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

rien d'anormal; car on sait que le Tiers-Etat de 1789 comptait dans son sein de nombreux nobles qui, les premiers, votèrent pour l'abolition de leurs titres et privilèges. Sébastien zu Rhein avait du reste déjà du sang bourgeois dans les veines par sa grand'mère Marie-Charlotte Sauvage et par sa mère Thérèse Toussaint. Quoique la première eût eu pour mère une de Kieffenberg[1], Jean-Meinrad-Jacques zu Rhein, en l'épousant, ne fit pas moins une mésalliance, au sens d'alors, et ses descendants cessaient d'être chapitrables. Ce fait est bel et bien reconnu dans une supplique au roi de leur fils Didier-Sébastien, datée de 1788[2].

La Révolution, qui avait privé Sébastien de son patrimoine (il était coseigneur de Dornach), lequel fut aliéné comme bien national, ne lui valut aucune compensation. Il se fit cultivateur, poussant lui-même la brouette aux champs, tout vieux qu'il était. En 1807 il mourut subitement, âgé de soixante-sept ans[3], laissant deux enfants, dont un fils, du nom de Fabien-Sébastien. On nous permettra de consacrer quelques lignes à l'existence mouvementée de celui-ci.

Né à Dornach, en 1800, il fut, sous la Restauration, brigadier dans un des escadrons de chasseurs de l'Allier, qui firent la fameuse campagne de Battenheim[4]. De retour

---

[1] V. *Armorial d'Alsace*, p. 267.

[2] Elle porte pour titre : « A Monseigneur de la Galaizière, comte de Chaumont, conseiller d'Etat, intendant d'Alsace», et demandait l'admission gratuite de son plus jeune fils dans une école militaire royale (*dossier P*).

[3] Le registre des décès de l'état civil de Dornach porte, par erreur, soixante-dix ans, chiffre du reste surchargé. De plus, les déclarations de naissance de ses enfants, faites par Sébastien lui-même, portent chaque fois des déclarations de son âge, qui ne concordent non plus entre elles.

[4] Cette triste équipée, qui coûta la vie au colonel Caron, est racontée en détail dans la petite brochure publiée, en 1822, par Jacques Koechlin, député du Haut-Rhin, sous le titre de : *Relations historiques des événements qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, les 2*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dans ses foyers, il entra en qualité d'ouvrier dans la teinturerie de l'établissement DOLLFUS-MIEG ET Cie, mais n'y resta pas longtemps. En 1830, il fut instructeur de la garde-nationale de Dornach et, quelque temps après, le gouvernement lui donna une place de douanier, qui lui occasionna plusieurs changements de résidence [1]. Nous le retrouvons, en 1842, garde-barrière au chemin de fer de Mulhouse. Ayant obtenu sa retraite, il parvint, grâce à feu M. ENGEL-DOLLFUS, à se faire admettre comme pensionnaire à l'asile des vieillards de notre ville, où il est mort le 31 décembre 1886, laissant un fils, JEAN-BAPTISTE, surveillant au retordage chez MM. DOLLFUS-MIEG ET Cie, et qui n'a pas de descendance masculine. Il est, par conséquent, le dernier représentant de son nom en Alsace.

Sur le tronc complètement ébranché des ZU RHEIN alsaciens nobles, une tentative de greffe fut faite par ALEXANDRE-LOUIS RIEFF, fils de PIERRE-LOUIS RIEFF, qui avait, en 1793, épousé MARIE-WALBURGE-HORTENSE, fille de DIDIER-SÉBASTIEN ZU RHEIN, seigneur de Pfastatt. Par ordonnance du 11 avril 1826, CHARLES X l'autorisa à joindre le nom de sa mère au sien. Voici le texte même du *Bulletin des lois*.... « Ordonnance qui autorise le sieur RIEFF (ALEXANDRE-« LOUIS), né le 24 prairial an IV (12 juin 1796) à Pfastatt, ar-« rondissement d'Altkirch, département du Haut-Rhin, lieu-« tenant au 13e régiment de ligne, chevalier de l'ordre royal « et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, à ajouter à son « nom celui de *Zurhein*, qui est le nom de sa mère, et à « s'appeler RIEFF DE ZURHEIN. » Cependant Alexandre-Louis n'eut de sa femme, OCTAVIE REIBELL, sœur du général de division, de Strasbourg, que deux filles, dont Mme THEURILLAT, qui vit encore à Dijon.

---

et 3 juillet 1822. Ajoutons que la brochure valut à son auteur six mois de prison.

[1] Communication de M. J. Z., un de ses contemporains.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Deux autres filles de Didier-Sébastien s'allièrent également à de simples roturiers, ainsi qu'on le verra plus loin, (n° 22, §§ 10 et 12).

Il nous reste encore à dire deux mots des autres châteaux de la famille zu Rhein, outre celui de Dornach, qui subsistent dans nos environs.

Du château de Pfastatt on ne voit plus qu'une aîle, avec des traces d'armoiries sculptées sur le fronton de la porte d'entrée, ainsi qu'une partie des talus qui exhaussaient dans le temps les bâtiments entourés de marais. Les autres constructions sont des annexes modernes, ajoutées pour les besoins de la fabrique, qui y fut installée dans la première moitié de ce siècle. Un ancien château existait sur cet emplacement, appartenant jadis aux nobles de Hauss, mais il fut détruit par le feu et les zu Rhein le firent restaurer en 1725 [1].

Comme importance et comme architecture, le château de Morschwiller est le plus remarquable de tous. Construit en 1726 par François-Joseph-Conrad, dans le style Renaissance, il était déjà très délabré un demi-siècle plus tard. Antoine Struch, aubergiste à la Demi-Lune et maire de Lutterbach, s'en rendit acquéreur en 1805, pour la somme de 180,000 francs, et le laissa en son état primitif [2]. En 1860, le propriétaire actuel, M. Albert Tachard, l'acheta de sa famille et le fit habilement restaurer. C'est aujourd'hui une des plus belles maisons de plaisance de nos environs.

Dans la cour d'honneur s'élève un énorme tilleul : c'est l'arbre de la Liberté planté, pendant la Révolution, par les paysans du village. A ce moment le domaine était veuf de ses maîtres, établis à l'étranger depuis plusieurs années déjà, et la garde du tilleul fut confiée, sous les plus sérieuses me-

---

[1] Schoepflin-Ravenez, t. IV, p. 97.

[2] Dans l'acte de vente est stipulée cette curieuse clause que tous les papiers des archives du château appartiendraient à Struch.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

naces, au bailli de l'endroit, CHRISTOPHE-ANTOINE CLAVÉ. Celui-ci, soit dit en passant, avait épousé, en 1771, MARIE-ANNE ZU RHEIN, de Dornach, sœur du susdit républicain SÉBASTIEN (nº 23 § 5).

Il se trouvait anciennement dans la chapelle du château, aujourd'hui disparue, trois monuments funéraires remarquables, et comme ancienneté et comme travail, que M. TACHARD a fait encastrer dans un mur situé en contre-bas, sur la droite, près de l'entrée principale. Ils représentent trois statues couchées, de grandeur naturelle, dont deux femmes et un homme. Celui-ci, le moins bien conservé, est un chevalier revêtu de son armure, l'épée au côté. Une double inscription, presque indéchiffrable, sur une pierre séparée et fortement ébréchée, que nous reproduisons ci-après (mais plus lisible), indique qu'il s'agit des pierres tombales de JEAN-SÉBASTIEN Ier du nom, et de sa seconde femme, MARIE-SUZANNE DE ROTBERG. La troisième statue pourrait bien représenter sa première femme, MARIE-JUDITH DE HOHENFIRST.

Le texte complet de cette inscription peut être rétabli à peu près comme suit :

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Anno 1587 am 3ten May, *Ist verscheiden* *der Edel vnd Vest Hansz* *Bastian Zu Rheyn, F. D.* *von Oesterreich Statt Rhatt* *in Ensiszheym.*	*Anno 15.. starb in* *Lothringen....,* *Die Edel vnd tugent-* *same Fraw Susanna zu* *Rheyn, Geborne von Rot-* *berg, dem* (ou *vom*) *Anderer.*

C'est-à-dire :

— L'an 1587, le 3 mai, est décédé le noble Jean-Sébastien zu Rhein, conseiller de ville de son Altesse le duc d'Autriche à Ensisheim ;

— L'an 15.. mourut en Lorraine... la noble et vertueuse dame Suzanne zu Rhein, née de Rotberg, de l'autre... [1].

Dès le xviie siècle cependant, les membres de la famille des trois branches se faisaient inhumer dans le chœur de l'église de Dornach, ainsi que le prouvent les vieux registres de cette paroisse. Quelques-uns même, décédés au-dehors, y trouvèrent également leur dernière demeure. D'après la *Kleine Thanner Chronik,* les zu Rhein avaient, aux xive et xve siècles, leur sépulture dans la chapelle du couvent des franciscains de cette ville, en compagnie des Andlau, des Eptingen, des Haguenbach, des Landenberg, des Wunnenberg, des Zobel, etc., la plupart également bourgeois de Mulhouse.

Enfin, un quatrième château, situé à Spechbach-le-Haut, a longtemps appartenu aux zu Rhein, mais ne paraît pas avoir été habité par eux d'une manière suivie. Il était sans doute l'apanage des cadets et des veuves de la famille. Jacobée zu Rhein, de la branche de Pfastatt, y séjourna, entre autres, après la mort de son mari, François-Joseph-Conrad zu Rhein (n° 15), et y mourut en 1789.

La demeure seigneuriale de Spechbach devint, pendant la Révolution, la propriété de M. Antoine Struch (le même

[1] Cela ne pourrait-il signifier : *de l'autre lit ?*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

qui, un peu plus tard, acheta également le château de Morschwiller) et de M. Schultz, de Blotzheim, qui vendirent ce qui en restait. Le soi-disant *Gesindehaus* ou les communs, grande et vaste maison avec de larges corridors et escaliers, fut acquis par Christophe-Antoine Clavé, époux de Marie-Anne zu Rhein (n° 23 § 5), et resta à cette famille pendant près d'un demi-siècle. Leur fils Joseph Clavé, convertit, vers 1830, les granges et écuries en tissage à bras, mais en 1842 ou 1843, toutes ces constructions furent démolies et rien ne rappelle plus aujourd'hui aux générations actuelles le manoir des zu Rhein, si ce n'est le *Burgweiler* transformé en une belle et vaste prairie arrosée par le *Krebsbächlein,* et le chemin dit *hinter dem Schloss,* situés au Nord-Est du village [1].

Plusieurs auteurs, entre autres Iselin [2], ont confondu la famille zu Rhein avec une autre du nom de am Rhyn, originaire de Strasbourg, qui, au xvie siècle, quitta cette ville pour se retirer à Lucerne [3], qui lui doit plusieurs avoyers. Les am Rhyn, dont le nom latin est également *de Rheno* et qui se sont appelés quelquefois zum Rhyn ou de Rin, portent dans leurs armes une bande fuselée comme les Illzach et les Schaler (v. planche II, fig. 11).

---

[1] Communication de M. F. Boeglin, maire de Spechbach-le-Haut.

[2] V. son *Lexicon,* t. IV, pp. 71-72, sous la rubrique *zu oder am Rhyn.*

[3] Schoepflin-Ravenez, t. V., p. 769.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Armoiries et Sceaux de la famille Zu RHEIN

(Explication des planches I et II)

L'Armorial d'Alsace donne pour les anciennes armoiries de la famille (fin du XVIIe siècle) : D'argent à un lion contourné de sinople, *la queue double et passée en sautoir*[1], lampassé et armé de gueules.

La branche actuelle des ZU RHEIN de Bavière[2] porte : D'argent au lion contourné de sinople, lampassé et armé de gueules, l'écu timbré d'un casque de tournoi surmonté d'une couronne de baron. CIMIER : le lion issant de sinople, orné d'une crête échancrée d'argent de quatre angles, chaque angle orné d'une boule or et d'une plume de paon au naturel. LAMBREQUINS : de sinople et d'argent. TENANTS : deux lions de sinople (pl. 1, fig. 9).

On remarquera que la couleur du lion est parlante, le sinople ou *vert*, peu employé pour les animaux de cette catégorie, devant évidemment rappeler, dans le cas particulier, la couleur des eaux du fleuve auquel les ZU RHEIN ont emprunté leur nom.

Nos planches donnent encore d'autres variantes, ainsi qu'un certain nombre de sceaux, provenant des sources suivantes[3] :

I. Armoiries

1. *Zu Rhein de Hæsingen :* Armorial de CONRAD GRÜNENBERG, p. 177^b; WURSTISEN, *Basler Chronik*, lib. IV, cap. 14; armorial anonyme de

---

[1] La particularité que nous soulignons ne se trouve que dans l'*Armorial d'Alsace*. Toutes les autres armoiries, anciennes et modernes, que nous connaissons, ne la présentent plus.

[2] Sources : *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der freiherrlichen Häuser*, 1859, p. 933; ERNEST LEHR, *L'Alsace noble*, t. III, pl. 23; RIETSTAP, *Armorial général*, t. V.

[3] Sauf les armoiries n°s 5, 9 et le sceau n° 10, nous devons ces renseignements à la bonne obligeance de M. KINDLER DE KNOBLOCH, qui nous a également fourni les dessins à l'appui.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ARMOIRIES DE LA FAMILLE ZU RHEIN

(v. texte pp. 28-29)

SCEAUX DE LA FAMILLE ZU RHEIN

(v. texte p. 29)

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

M. X., armorial de la société du *Herold* de Berlin, p. 321, et armorial de SIEBMACHER I, p. 197.

2. Armoiries de JEAN, 1292, BOURCARD, 1416, JACQUES, 1462, bourgmestres de Bâle, et de HUGUES ZU RHEIN, chevalier, 1191, d'après l'armorial de M. X. L'armorial de la Bibliothèque municipale de Colmar, p. 140ᵃ, donne l'écusson de même, mais les lambrequins complètement verts.
3. *ʒum Reyn*, d'après l'armorial de SEBALD BÜHELER, p. 109, appartenant à M. le baron ZORN DE BULACH, d'Osthausen.
4. *ʒu Rhein de Hæsingen*, d'après l'armorial de la Bibliothèque de Colmar, p. 112ᵃ.
5. Armes des évêques FRÉDERIC et GASPARD ZU RHEIN, d'après WURSTISEN.
6. *ʒum Reyn*, variante de l'armorial de S. BÜHELER, p. 296ᵃ; variante inexacte, car ce sont les armes des nobles DE DORNACH, qui portaient *d'argent au lion contourné et morné de sable.*
7. FRÉDÉRIC ZU RHEIN, *de Hæsingen*, en 1415 (?), variante de l'armorial anonyme de M. X. Nous ne donnons pas l'écusson, qui est le même que celui des nᵒˢ 1 et 2; quant aux lambrequins, ils sont tout verts.
8. DIETHERICH (?) ZU RHEIN, prévôt de Mulhouse, en 1360, suivant le même armorial. Même observation pour l'écusson. Les lambrequins sont d'argent et de sinople.
9. Armoiries actuelles des barons de ZU-RHEIN, de la branche de Bavière.

II. Sceaux

1. JEAN-BERNARD, 1420 (nº 6).
2. DIETHERICH DE RIN (peut-être AM RHYN), chevalier, 1372 (nº 2).
3. HERTERICH, chevalier, 1361 (nº 2).
4. JEAN, 1431 (nº 3 § 2).
5. HUGUES, chevalier, 1386 (nº 3).
6. HERTERICH, fils du précédent, 1386 (nº 5).
7. FRITSCHEMANN, 1387 (nº 1 § 3).
8. JEAN, 1365 (page 33).
9. CATHERINE DE VELTHEIM, sa mère, 1365 (p. 33).
10. LOUIS, baron de ZU-RHEIN, 1887, chef actuel de la branche de Bavière (nº 30 § 3).
11. HUGUES ZE RINE, écuyer, 1380 (Archives des HATTSTATT, à Bâle). Celui-ci est évidemment de la famille AM RHYN, dont il porte les armes (v. p. 27).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf